

Refonte du dispositif de calcul des créations d'entreprises

À l'occasion de la parution de l'*Informations Rapides* de janvier 2022, les statistiques de créations d'entreprises ont subi une évolution profonde de leur dispositif de calcul.

Le nouveau calcul, qui conduit à relever d'un peu plus de 5 % le niveau des créations d'entreprises en 2021, est complété par un recalcul, avec le nouveau dispositif, de l'historique des créations d'entreprises depuis 2012.

Une refonte visant à mieux couvrir le champ de la statistique d'entreprise

Le nouveau processus vise à aligner le calcul du nombre de créations d'entreprises sur les concepts définissant le champ des statistiques structurelles d'entreprises pour le dispositif Esane (Élaboration des Statistiques ANnuelles d'Entreprises), qui est au centre de l'appareil de production des statistiques annuelles d'entreprises à l'Insee et qui produit notamment les grands agrégats comptables sur le tissu productif français (chiffres d'affaires, valeur ajoutée, etc.). Cette harmonisation est également une exigence du nouveau règlement *European Business Statistics*.

Ainsi, les statistiques de créations d'entreprises couvrent désormais l'ensemble des entreprises non agricoles appartenant au secteur marchand (vendant des biens ou des services à un prix économiquement significatif) et produisant des biens ou des services. Cette définition ne tient plus compte, notamment, du caractère « exploitant » ou « non exploitant » des entreprises. Les entreprises considérées comme « non exploitantes », c'est-à-dire mettant à disposition d'une autre unité productive des moyens de production, sont donc comptabilisées dans les créations d'entreprises, alors qu'elles en étaient auparavant exclues. Ces entreprises peuvent produire de la valeur ajoutée et relèvent donc bien de la statistique d'entreprise.

Une ré-estimation à la hausse du nombre de créations d'entreprises

En raison principalement de l'harmonisation des concepts, ce nouveau mode de calcul des créations d'entreprises conduit à revoir à la hausse, d'un peu plus de 5 % en 2021, le niveau des créations d'entreprises précédemment publié, soit environ 55 000 créations supplémentaires sur un total d'un peu plus de 1 050 000. Afin de garantir la cohérence temporelle des séries, l'ensemble des séries de créations d'entreprises a été recalculé rétrospectivement, selon le nouveau dispositif, en remontant jusqu'à 2012. De plus, l'ensemble des modèles de désaisonnalisation ont été revus et adaptés aux nouvelles séries.

Pour certaines séries agrégées, au niveau national, les séries ont été réropolées jusqu'à 2000 : le niveau des créations d'entreprises estimé par l'ancien dispositif entre 2000 et 2012 a été ajusté à la hausse sur la base de la révision observée en 2012 entre l'ancienne et la nouvelle méthode. Ainsi, les nouvelles séries sur les créations d'entreprises ont une profondeur de 10 ans pour la totalité des séries départementales et régionales, et de plus de 20 ans pour les grands agrégats nationaux.

Trois raisons principales pour ces révisions

Les révisions à la hausse du nombre de créations d'entreprises avec le nouveau mode de calcul s'expliquent par trois raisons principales.

Tout d'abord, certaines entreprises « particulières », précédemment exclues, sont désormais intégrées au décompte des créations d'entreprises. Il s'agit en grande majorité de certaines entreprises individuelles classiques relevant de la vente à domicile (APE 4799A), dont les créations ont augmenté au cours des années 2010 pour atteindre quasiment 48 000 créations en 2020. Ces entreprises étaient exclues des

statistiques de créations d'entreprises mais prises en compte dans les statistiques structurelles, notamment dans le dispositif Esane. Dans un souci de cohérence, elles sont donc désormais intégrées aux créations d'entreprises et expliquent l'essentiel de l'écart constaté.

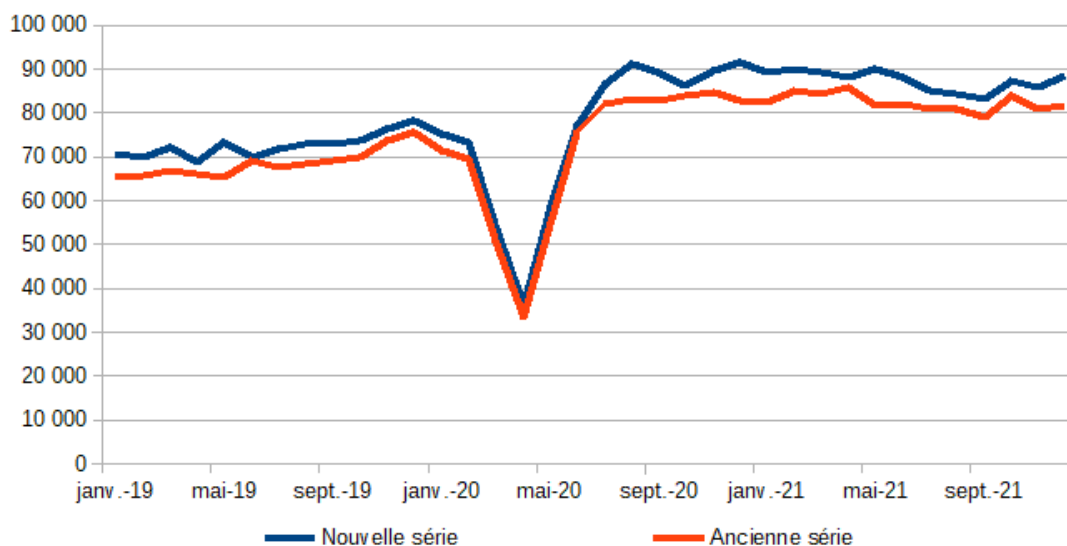
Ensuite, les entreprises productives « non exploitantes » sont désormais comptabilisées dans les créations d'entreprises (cf. supra). Toutefois, celles-ci devenant souvent par la suite « exploitantes », elles étaient comptabilisées, avec décalage, au moment où elles devenaient exploitantes, dans les créations d'entreprises. Ainsi, les effets de ce changement conceptuel tendent à se compenser, et son impact global reste limité, de l'ordre d'un peu plus de 10 000 créations en plus chaque année.

Enfin, des différences apparaissent dans la chronique mensuelle, liées à des dates d'enregistrement qui peuvent être légèrement différentes dans le nouveau processus. Pour les publications conjoncturelles sur les créations d'entreprises, ce sont en effet les dates d'enregistrement qui sont prises en compte, enregistrement autrefois au répertoire Sirene, désormais au répertoire statistique Sirius avec un décalage de quelques jours. Par conséquent, les créations qui étaient comptabilisées les tous derniers jours d'un mois donné peuvent l'être le mois suivant dans le nouveau calcul.

Un niveau de créations revu à la hausse, une évolution sur dix ans légèrement plus dynamique

La comparaison entre les anciennes et les nouvelles séries mensuelles de créations d'entreprises est donnée dans le graphique ci-dessous (série corrigée des variations saisonnières, tous types d'entreprises confondus). La révision à la hausse des créations d'entreprises (+6,7 % en moyenne sur la période 2012-2021) ne modifie pas sensiblement les évolutions récentes de la série (graphique 1) : les écarts limités résultent notamment de la modification de la date de comptabilisation des créations d'entreprises et de la mise à jour des modèles de correction des variations saisonnières.

Graphique 1 : créations mensuelles d'entreprises en France, tous types d'entreprises et tous secteurs d'activité confondus, en données corrigées de variations saisonnières et jours ouvrables.



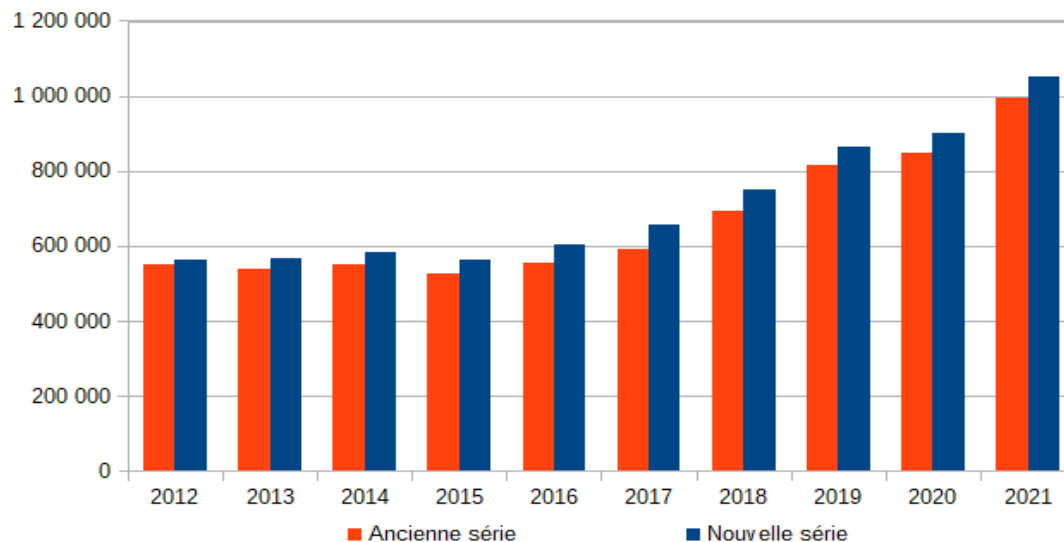
Note de lecture : corrigé des variations saisonnières et des jours ouvrables, le nombre total de créations d'entreprises (tous types d'entreprises et tous secteurs confondus) s'élève, en décembre 2021, à 88 600 selon le nouveau dispositif, contre 81 700 selon l'ancien calcul.

Source : Insee, REE (issu de SIRENE)

Au sein des créations d'entreprises, la part des entreprises individuelles classiques s'accroît et s'établit à 12,6 % en 2021 (contre 8,4 % selon l'ancien calcul), en raison principalement des nouvelles entreprises individuelles classiques prises en compte dans la vente à domicile. À l'inverse, la part des microentreprises diminue un peu (60,8 % en 2021 selon le nouveau calcul contre 64,4 % selon l'ancien), de même que celle des sociétés (26,6 % contre 27,2 %).

Sur longue période (graphique 2), la croissance des créations d'entreprises est un peu plus forte selon le nouveau dispositif (+87 % entre 2012 et 2021, au lieu de +81 %), en lien avec le dynamisme des créations d'entreprises dans la vente à domicile, mieux pris en compte dans la nouvelle série.

Graphique 2 : créations annuelles d'entreprises en France, tous types d'entreprises et tous secteurs d'activité confondus, en données brutes



Note de lecture : en 2021, le nombre de créations d'entreprises, tous types d'entreprises et tous secteurs confondus, s'élève à 1 051 000 selon le nouveau dispositif, contre 995 900 selon l'ancien calcul.

Source : Insee, REE (issu de SIRENE)